



Union interparlementaire

Programme de coopération technique

DESRIPTIF DU PROJET:

FIDJI



Created 22/08/2006

Détails du projet

Titre:	Assistance technique au Parlement des Iles Fidji dans l'optique de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution
Statut:	Terminé
Durée:	18 mois (1998-1999)
Budget:	47.000 dollars
Partenaire financier:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Introduction

La nouvelle Constitution de la République des Iles Fidji, adoptée le 25 juillet 1997, est entrée en vigueur le 25 juillet 1998. Elle a introduit des changements constitutionnels considérables, destinés à améliorer la gouvernance d'ensemble du pays, notamment des modifications de la composition du parlement visant à garantir une représentation plus équitable de la population dans l'instance législative du pays, ainsi que dans la composition du Cabinet, censé être multipartite et refléter équitablement les parties représentées au parlement.

L'une des principales difficultés abordées dans la nouvelle constitution concernait la nécessité de veiller à ce que les partis politiques, de la majorité ou de l'opposition, réussissent à conserver, lors de leur participation aux travaux du cabinet multipartite, leur identité distincte sans entraver les travaux du cabinet et, plus particulièrement pour les partis d'opposition, puissent réfléchir à la façon dont ils peuvent participer aux travaux du cabinet tout en exerçant un contrôle efficace sur l'exécutif.

A la demande des autorités du Parlement des Iles Fidji, l'UIP a mis en place un projet d'assistance lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, financé par le Programme sur la gouvernance en faveur du développement humain durable dans les Iles du Pacifique.

Activités

L'UIP a aidé le Parlement des Iles Fidji dans les domaines suivants:

- Assistance concernant le fonctionnement des parlements multipartites par le biais d'exemples de ce type de gouvernement dans d'autres pays;
- Révision intégrale du Règlement des deux Chambres parlementaires, afin de refléter les changements mis en place par la nouvelle constitution.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'aide offerte par l'UIP sont en priorité des membres du Parlement du pays et le personnel

parlementaire. L'ensemble de la population fidjienne aura tout à gagner d'un parlement et d'un cabinet plus représentatifs, car ses intérêts seront mieux défendus.



Résultats

Le résultat d'ensemble du projet devait être un processus mettant l'accent sur l'importance du consensus en tant qu'outil indispensable à la bonne gouvernance et à l'instauration d'un environnement plus propice à la réalisation d'activités de développement. Les résultats suivants ont été obtenus dans cette optique:

- Amélioration de l'efficacité du Parlement de Fidji pour qu'il soit à la hauteur de la tâche;
- Meilleure compréhension, par les dirigeants politiques fidjiens, des mécanismes permettant de faire participer toutes les grandes forces politiques au processus de prise de décision, dans le but de gérer les affaires de l'Etat de façon plus efficace;
- Adoption d'une version revue et corrigée du règlement permanent.

Les experts suivants sont intervenus dans le projet:

- M. Paul East, Parlementaire, Nouvelle-Zélande
- Sir Geoffrey Palmer, ancien Premier ministre de Nouvelle-Zélande, professeur de droit constitutionnel
- M. Colin Eglin, parlementaire, Afrique du Sud
- M. David McGee, secrétaire de la Chambre des représentants, Nouvelle-Zélande
- M. François Borel, Parlementaire, Suisse

Les parlements suivants ont prêté leur concours au projet

- Chambre des représentants, Nouvelle-Zélande

